

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53  
  
En exercice : 53  
  
Présents : 29



N°165

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 NOVEMBRE 2023**

**L'AN deux mille vingt-trois, le 17 novembre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de ville - Salle du Conseil municipal à 9h30 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise , DANDRIEUX Dominique , SACKHO Kourtoum, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DESCAMPS Alain, GRYNBERG DIAZ Sandrine, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean-Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie-Amélie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, NAULEAU Pierre-Yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : EMEL Maryse, NIFEUR Nadège, KARMAN Jean-Jacques, BOUCHA Safia.

Excusé : GUERRIEN Marc .

Représentés par :

Monsieur Miguel MONTEIRO  
Madame Zakia BOUZIDI  
Monsieur Jérôme LEGENDRE  
Monsieur Guillaume GODIN  
Madame Mizgin OZHAN  
Madame Christiane DESCAMPS  
Monsieur Zayen CHIKHDENE  
Madame Solène DA SILVA  
Monsieur Cédric SCHROEDER  
Monsieur Franck LE ROY  
Madame Maria Elisabete GONCALVES  
PEIXOTO  
Monsieur Lewis CHARTIER  
Madame Margaux HOUIS  
Monsieur Dominique HE  
Monsieur Zishan BUTT  
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR  
Madame Soizig NEDELEC  
Monsieur Yonel COHEN-HADRIA  
Madame Nabila DJEBBARI

Monsieur Philippe ALLAIN  
Monsieur Samuel MARTIN  
Madame Marie-Françoise MESSEZ  
Madame Sandrine DESIR  
Madame Kourtoum SACKHO  
Monsieur Alain DESCAMPS  
Madame Yasmina BAZIZ  
Monsieur Pierre SACK  
Monsieur Gilbert FAUCHEUX  
Monsieur Michel HADJI-GAVRIL  
Monsieur Massinissa HOCINE  
  
Monsieur Damien BIDAL  
Monsieur Jean-Paul GILLY  
Madame Ling LENZI  
Monsieur Sofienne KARROUMI  
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU  
Monsieur Anthony DAGUET  
Madame Katalyne BELAIR  
Madame Fatima YAOU

---

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHEUX

---

**OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement au Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) pour l'année 2023**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur José LESERRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'article 6 de la loi du 1er juillet 1901 issu de la rédaction de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 qui autorise les communes à verser des subventions aux associations, le Règlement (UE) no 651/2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité ainsi que la loi n° 2000-321 du 12 avril 2001 et le décret n° 2001-495 du 10 juin 2001 ;

Vu la délibération n°023 du 9 mars 2023, relative au Budget primitif 2023 du Budget principal de la Ville d'Aubervilliers ;

Vu la délibération n°092 du 22 Juin 2023, relative au Budget supplémentaire 2023 du Budget principal de la Ville d'Aubervilliers ;

Considérant la demande du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) selon l'article L5217-10-12 du CGCT auprès du Ministre délégué chargé des Comptes Publics et de la Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales au mois de mars 2023 afin de réintégrer ses excédents d'investissement en fonctionnement pour assurer son équilibre financier ;

Considérant que le Conservatoire à Rayonnement Régional est toujours dans l'attente d'une réponse du Ministre délégué chargé des Comptes Publics et de la Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales ;

Considérant le risque de défaut de trésorerie et de défaut de crédits budgétaires du Conservatoire à Rayonnement Régional pour la fin d'année 2023 ;

Considérant la nécessité d'assurer le fonctionnement efficient du Conservatoire à Rayonnement Régional jusqu'à la fin d'année 2023 ;

Considérant la volonté de la Ville d'attribuer une subvention complémentaire maximale de 330 000 € au Conservatoire à Rayonnement Régional

Adoption à l'unanimité par 45 pour , 3 ne prennent pas part au vote( Marie-Pascale REMY, Samuel MARTIN, Zakia BOUZIDI)

**DELIBERE :**

**APPROUVE** l'attribution, au titre de l'année 2023, d'une subvention complémentaire de fonctionnement au Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) pour un montant de 330 000 € maximum.

**DIT** que le CRR procèdera à des appels de fonds de la subvention en fonction de ses besoins et en fonction de la réponse des ministères pour la réintégration des excédents d'investissement.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2023.

**DIT** que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

**DIT** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

**Reçue en préfecture le : 28/11/23**  
**Accusé en préfecture :**  
**93-219300019-20231117-lmc133675A-DE-1-1**  
**Publiée le : 28/11/23**  
**Certifiée exécutoire : 28/11/23**

Le Maire,

Karine FRANCLÉY

